

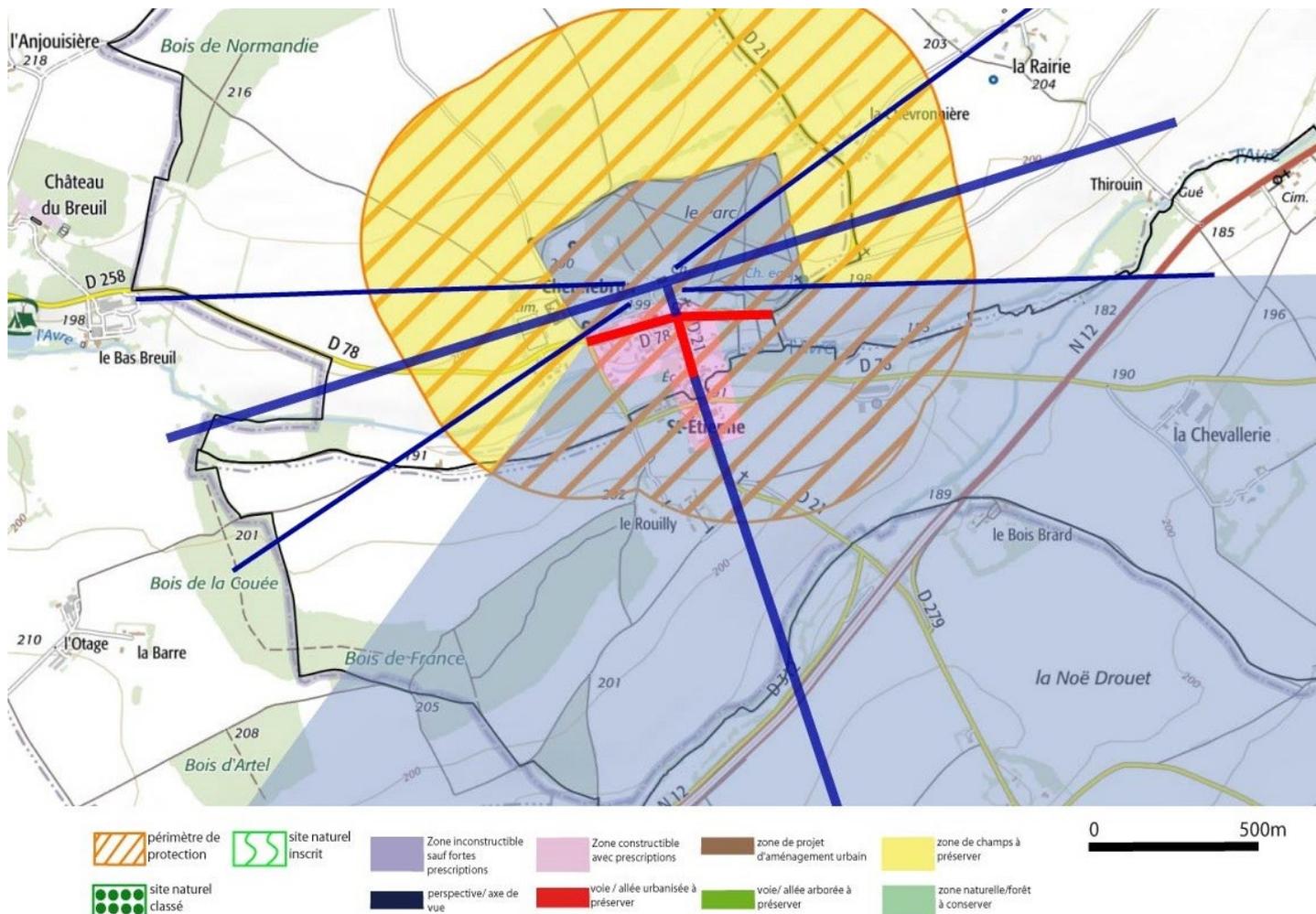
Chennebrun > Château

Il n'y a pas d'autres protections patrimoniales sur la commune

Le domaine de Chennebrun, a été inscrit en tant que monument historique le 29 septembre 1994. Cette protection inclut le château, le château vieux, les dépendances (maison du régisseur, serres, colombier, etc.), le potager et le mur d'enceinte.

Situé sur la frontière de l'Avre entre le duché de Normandie et le royaume de France, le site était occupé par une forteresse dès le XII^e siècle. A la fin du XIII^e siècle, le rattachement de la Normandie à la France fit perdre à la place forte son intérêt stratégique. Une partie de l'enceinte médiévale subsiste encore (tours et courtines). Vers 1750, le château actuel fut construit en intégrant d'anciennes caves voûtées de la forteresse. Il s'agit d'un corps de logis d'une grande sobriété avec ses façades de briques (arêtes, encadrements des baies) mêlées à un remplissage de moellons enduits ou laissés à nu. Quelques ornements (frontons, corniches) mettent en valeur l'édifice. Le colombier circulaire et la maison du régisseur placée face au château datent de la fin du XVIII^e siècle, tandis qu'une serre maçonnée a été ajoutée au XIX^e siècle.

Le château possède un vaste cône de vue vers le Sud, dans l'axe de la Grande Rue de Chennebrun. Cette rue présente un cadre bâti soigné (constructions en briques, silex et pans de bois). Le parc forme un environnement boisé autour du château. Son mur d'enceinte est visible depuis les champs voisins. Ce paysage rural, sur les rives de l'Avre, mérite d'être protégé.



Périmètre de 500m avec ZFSP : Dans les 500 mètres, vous pouvez vous référer aux fiches essentiels générales. Toutefois, dans les secteurs bleu et rose, des prescriptions supplémentaires sont à prendre en compte eu égard aux enjeux pour la préservation de l'écrin du monument (voir au verso de la fiche).



La façade sud du château



La façade est du château



La maison du régisseur



Le colombier circulaire



La vue sur la grande rue du village



L'enceinte du domaine

Pour la zone en rose foncé dans le périmètre de 500m

Il est préférable d'éviter les constructions qui viendraient au dessus de la ligne de paysage existante (maison à deux niveaux, bâtiments agricoles de type silo, château d'eau, éolienne...). Les projets éoliens ne doivent pas se trouver dans l'axe majeur du château à moins de nuire irrémédiablement à son caractère.

Les constructions nouvelles devront respecter le style existant : maisons parallélépipédiques (pas de V, W, X, Y ou Z). Les toitures seront à minima à 45° pour de l'ardoise ou de la tuile plate de teinte brun vieilli à rouge vieilli à 20u/m². Les pignons seront droits (pas de croupe ou à 65°). Les constructions seront Rez-de-Chaussée plus combles (mais pas R+1+C). Les constructions en brique et colombage sont à préserver et à développer. Les enduits ne seront ni blanc, ni gris, ni noir mais plutôt dans les beiges (clair ou foncé) et ocre léger (mais pas toulousain). Des modénatures seront réalisées en soubassement mais aussi autour des baies (portes et fenêtres) de manière privilégiée en brique ou en colombage. Les portails et murs seront en adéquation avec l'environnement proche. Les rives de toiture seront débordantes de 20 cm. La bichromie architecturale des façades devra être recherchée. Il faut particulièrement analyser la composition des maisons en terme de modénature car il n'existe pas de maisons récentes dans le village et il faut donc éviter tout choc architectural.

Pour la zone en bleu clair

Il s'agit d'une zone qui n'a pas vocation à être urbanisée. Seuls des bâtiments annexes au monument historique et dans le strict respect de son style peuvent être envisagés.

Pour le reste du périmètre de 500m

Les avis seront cohérents avec ceux émis ces derniers années, à savoir : pas de maisons à volume compliqué (type V, W, Y, ou Z), pentes à 45° pour les volumes principaux, ardoise ou tuile plate de teinte brun vieilli, à 20u/m², avec un débord de toiture de 20cm, enduit de teinte beige clair avec modénatures (au choix : chaînages, encadrement de fenêtres, soubassement, colombage...). *Voir les autres fiches.



L'église de Chennebrun



Le bâti rural avoisinant

